



Enfants de MERIMANJAKA



Le fil EDM
Février 2014



L'Edito

Après 6 années d'existence, l'association "Enfants de Merimanjaka" (EDM) a aujourd'hui la joie de vous présenter le premier numéro de sa nouvelle lettre bimestrielle qui vous tiendra informés de nos actions en faveur des enfants de l'école Saint Jean Baptiste de la Salle.

Ainsi nous serons plus proches de vous et le lien entre les enfants et vous sera toujours présent ! Aussi j'ai l'honneur de rédiger ce premier édito et de remercier très chaleureusement tous les bénévoles qui œuvrent pour le bien être de nos petits malgaches.

Je sais toute l'énergie qui est déployée par chacun et j'ai pu constater lors de notre assemblée générale du 17 janvier dernier que beaucoup se sentaient impliqués dans nos projets qui ne cessent de s'élargir ! Les rapports moral et financier sont disponibles sur notre site www.assolea.org/EDM à la rubrique « nos textes ».

Je pourrais citer les noms des 50 adhérents (que nous appelons dorénavant « cotisants » pour rappeler que la cotisation est annuelle et qu'il ne s'agit pas d'un droit d'entrée) et de la centaine de parrains qui apportent chacun leur pierre à l'édifice mais sachez que, sans vous et le soutien précieux de nos partenaires, l'association n'existerait pas.

Beaucoup de travail reste à accomplir et notamment deux projets qui me tiennent particulièrement à cœur : l'alimentation des enfants et la construction d'un collège. Ces projets sont détaillés sur notre site dans la rubrique « nos projets ». Nous comptons sur vous tous pour les mettre en œuvre très vite ... C'est certes un travail de longue haleine mais cela ne nous fait pas peur !

A très vite pour d'autres nouvelles !

Corinne BIARDEAU
Présidente

Sommaire

L'Edito
Actualités
Parrainages
Pratique
Entretien
Réunion à l'école
Cantine
Santé



Enfants de MERIMANJAKA



Le fil EDM
Février 2014

Parrainages

Quelques chiffres : en 2008 (année de création de l'association) nous avons parrainé une trentaine d'enfants. A ce jour nous avons 178 enfants parrainés (dont 115 en primaire) pour 102 parrains !

Merci à tous les parrains de leur implication et de leur soutien.

En parrainant un ou plusieurs enfants, vous aidez concrètement des familles qui rencontrent des difficultés au quotidien.

Le parrainage est de **17€ par an** et par enfant parrainé. Le fait de parrainer n'implique pas de payer une cotisation : vous n'êtes pas obligé d'adhérer à l'association pour devenir parrain. Enfin, même si rien ne vous y oblige, nous vous encourageons bien évidemment à parrainer sur plusieurs années (au moins la durée de la scolarité, soit 5 ans).

AVIS : les parrains normands se réunissent autour d'un repas amical en fin de semaine le 25/26 avril à Langrune sur Mer (14) ... Vous pouvez vous joindre à eux ... il vous en coûtera 25 euros par personne.

Pour plus de renseignements, contactez nous !

Actualités

La vice présidente et son époux, chargé des parrainages, sont repartis à Merimanjaka. Ils nous transmettent régulièrement des nouvelles de l'école et suivent de près les projets et actions que nous menons.

Nous les en remercions !

Notamment, ils ont remis les lettres des élèves de CM1 de l'école Charles Péguy et tous les enfants étaient enchantés de poursuivre cette correspondance.



Pratique

Rappel : pour chaque versement, vous recevrez un reçu fiscal.

Le don versé est susceptible d'ouvrir droit :

- pour **le donateur particulier**, à une réduction d'impôt égale à 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi, un don de 100 € ne vous coûtera en réalité que 34 €
- pour **une personne morale**, (qu'il soit bénéficiaire ou déficitaire) une déduction du résultat de l'exercice égale à 100% du montant du don dans la limite de 2,25 pour mille du chiffre d'affaire (art. 238 bis 1 du CGI).



Enfants de MERIMANJAKA



Le fil EDM
Février 2014



Santé

Comme tous les ans EDM organise et finance une visite médicale pour tous les enfants de l'école. Peu de parents ont les moyens de faire procéder à cet examen qui leur permettra de mieux connaître l'état de santé de leur enfant et dans un second temps de recevoir les médicaments (et/ou les vitamines) indispensables à leur épanouissement.

Cette opération a duré 3 jours les 12, 13 et 14 février (soit environ 100 visites par jour), le docteur ne chôme pas ... Après une attente, organisée classe par classe, la consultation a lieu dans une salle de classe transformée en cabinet médical.



Réunion à l'école

Le 2 février 2014 nous avons assisté à la réunion de la direction et l'équipe enseignante avec les 121 parents d'élèves présents.

Nous avons confirmé que EDM participerait à la fourniture de viande une fois par semaine, le jeudi. Nous avons fait un rappel sur le fonctionnement du parrainage : l'existence d'un comité pour étudier les nouvelles demandes, l'obligation de fournir les notes à la fin de chaque trimestre, la dispense d'avancer les frais de scolarité aux collèges public ou catholique d'Ambohijanaka.



Cantine

Le 30 janvier 2014 à notre arrivée à l'école, nous avons été accueillis par une bonne nouvelle : Le PAM (programme alimentaire mondial) avait livré les denrées la veille pour trois mois (3250 Kg de riz, 2450 Kg de semoule de maïs et de soja, 450 Kg de pois secs, et 30 Kg d'huile de palme) et la cantine débutait le jour même. Sur 297 élèves inscrits, 285 ont déjeuné le jeudi 30 janvier et autant le vendredi. En complément, EDM fournira de la viande tous les jeudis.



Enfants de MERIMANJAKA



Le fil EDM
Février 2014

ENTRETIEN AVEC LA DERNIERE RECRUE



Mademoiselle RAHARIMALALA Marie Claudia nous a reçu pour parler de son parcours.

Claudia : « *Tout d'abord, je tiens à remercier l'Association « Enfants de Merimanjaka » pour le soutien apporté à l'école. Je constate moi même la grande évolution de l'école pendant ces six dernières années. J'ai commencé ma scolarité à l'école Saint Jean Baptiste de la Salle en maternelle en 1999 avec Madame Perline qui est encore responsable de cette classe et avec qui je travaille actuellement. A l'époque, l'école avait de grandes difficultés par le fait que beaucoup de parents n'arrivaient pas à payer l'écolage même si ce dernier était de 1500 ariary ».*

Aujourd'hui le montant mensuel est de 8000 ariary (environ 3 €) auxquels il convient d'ajouter différents frais payés au moment de l'inscription.

« Je suis restée à l'école jusqu'en 2004 avec Madame Fidisoa, l'actuelle Directrice, comme institutrice en classe de 7^{ème} (CM2). J'ai fait mes études secondaires au collège public d'Ambohijanaka puis dans un lycée privé à Andoharanofotsy. J'ai eu mon BAC série A2 en classe de première en 2011 j'ai dû arrêter mes études car mes parents n'avaient pas les moyens de me payer des études supérieures. (NdR : Il est courant à Madagascar de passer un BAC simple en première sachant que si on le loupe on le repassera en terminale ; certains passent en plus en terminale un bac scientifique ... Donc des bacheliers peuvent passer deux fois le BAC.) Trois ans plus tard, j'ai souhaité revenir pour enseigner dans cette école, parce que j'y ai un engagement moral, c'est ce qu'on appelle en malgache « vali-babena ». Je suis actuellement aide maîtresse en maternelle ».

Claudia habite chez ses parents à Merimanjaka à proximité de l'école. Son père est peintre auto et sa mère au foyer. Elle a un grand frère qui travaille comme maçon et quatre sœurs : la 1^{ère}, Lolona, est mariée et a deux enfants, la seconde devait passer le BAC mais les parents ne peuvent pas payer les frais de scolarité. Les deux plus jeunes sœurs : Pascaline (en 2^{nde}) et Claudine (au CE) sont parrainées par l'Association.

Claudia aime chanter (elle fait partie de la chorale de l'Eglise) et danser. Ils ont la télé à la maison mais pas toujours le courant ... L'électricité coûte cher !

A 22 ans, Claudia aimerait progresser dans l'enseignement tout en restant à l'école Saint Jean Baptiste de la Salle.